

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD338 NTIC			
Ancien Code	ECAD3B38AD338	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD3380		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nanncy ROUELLE (rouellen@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement s'inscrit dans la préparation des étudiant(e)s à l'utilisation la plus efficace des outils informatiques et bureautiques dans le cadre de leur future profession.

Elle vise à permettre à l'étudiant(e) de se familiariser avec les différentes ressources d'un logiciel de type « gestionnaire de base de données ».

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.2 Utiliser adéquatement les technologies de l'information et de la communication
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission**
 - 5.5 Gérer et suivre l'information imprimée et numérique : classer, archiver, dispatcher

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, lors d'un travail à réaliser au laboratoire informatique, en disposant d'un logiciel adapté, de notes relatives à la matière et d'un énoncé accompagné de consignes, il est attendu de l'étudiant(e) qu'il soit capable de

- de manipuler une base de données (dont la structure est déjà créée ou à créer),
- d'ajouter des éléments supplémentaires à cette base de données.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD3B38AD338A NTIC

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de l'activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

-

Exceptions :

- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE.
- La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
- Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

NTIC			
Ancien Code	3_ECAD3B38AD338A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD3381		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nanncy ROUELLE (rouellen@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans la préparation des étudiant(e)s à l'utilisation la plus efficace des outils informatiques et bureautiques dans le cadre de leur future profession.
Elle vise à permettre à l'étudiant(e) de se familiariser avec les différentes ressources d'un logiciel de type « gestionnaire de base de données ».

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, lors d'un travail à réaliser au laboratoire informatique, en disposant d'un logiciel adapté, de notes relatives à la matière et d'un énoncé accompagné de consignes, il est attendu de l'étudiant(e) qu'il soit capable de

- de manipuler une base de données (dont la structure est déjà créée ou à créer),
- d'ajouter des éléments supplémentaires à cette base de données.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette activité d'apprentissage porte sur 2 volets :

- l'analyse des composants d'une base de données afin d'en comprendre la structure ainsi que la découverte d'une large palette des possibilités de manipulations offertes par le logiciel SGBDR.
- l'initiation à un progiciel de gestion intégré et compréhension de la logique sous-jacente afin de l'utiliser de manière performante.

Démarches d'apprentissage

L'apprentissage se fait en plusieurs étapes, chaque étape étant associée à l'analyse d'un élément précis de la structure globale d'une base de données.

Pour une étape déterminée :

- les explications sont d'abord données de manière dirigée sur un exemple type,
- l'étudiant(e) vérifie ensuite individuellement l'assimilation des notions acquises sur un exercice à réaliser pas à pas.

La participation régulière et active de l'étudiant(e) à l'activité d'apprentissage permet un apprentissage progressif et performant en classe sans induire de travail supplémentaire intense à domicile.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors de son apprentissage, l'étudiant(e) a toujours à disposition ses notes (rien à retenir par cœur).

Accompagnement permanent de l'enseignant lors des séances.

Travail réalisé essentiellement en classe.

Durant l'examen, l'étudiant peut s'aider de tous les documents et fichiers relatifs à la matière ainsi que de l'aide en ligne.

Sources et références

Les notes de cours (contenant à la fois la théorie et les exercices) réalisées par l'enseignant(e) responsable de l'activité d'apprentissage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Logiciel SGBDR et progiciel de gestion intégré

Logiciel Odoo

Théorie et exercices sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est réalisée au cours d'un examen unique durant la session de janvier pour la première session et d'août/septembre pour la seconde session (Q3) dans un laboratoire informatique équipé de PC.

Quelle que soit sa forme, durant l'examen, l'étudiant(e) peut s'aider de tous les documents et fichiers relatifs à la matière ainsi que de l'aide en ligne.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exp	100			Exp	100

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir le paragraphe "Dispositions complémentaires de l'UE.

De plus, lors de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) est tenu de respecter la charte prévue pour l'utilisation des laboratoires informatiques sous peine d'en être définitivement exclu(e) et donc de ne pouvoir présenter l'examen.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).